

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des Deux Buëch

Séance du : 5 octobre 2009

Convocation du : 29 septembre 2009

Objet : SPANC. Modification règlement intérieur.

L'an deux mille neuf, le cinq octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni en mairie de Rabou, sous la présidence de M. Michel MESCLE, Président.

Secrétaire de séance : Martine Barbet

Etaient présents : R. Fournel, M. Barthélémy, A.Meier, G. Jullien, M. Mescle, G. Lesbros, J-M Bermond, R. Basset, M. Barbet, J-F Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Claudette Mezière
Francis Reynaud remplacé par Michel Lonni
Raymond Uzès remplacé par Brigitte Soulat
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud Salgado

Le Président Michel Mescle invite le Vice-Président chargé des déchets/ environnement à présenter le dossier.

M. Chautant rappelle aux conseillers que le SPANC est exploité en régie directe dans le cadre d'un règlement intérieur qui a été adopté le 28 mars 2006 et modifié par délibération du 16 décembre 2008.

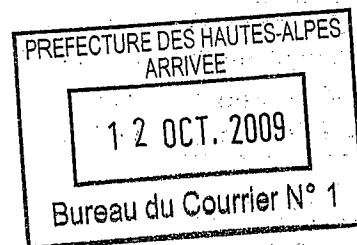
L'étude pour diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes a été lancée, il convient de fixer la redevance diagnostic.

Après calcul, il propose de fixer celle-ci à 55 €.

Il propose également qu'un alinéa soit intégré dans le règlement intérieur du SPANC, article 19, qui précise que toute modification ou fixation de redevance nouvelle se fera par délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition du Vice-Président, charge le Président des démarches administratives nécessaires.

Votants = 21
Pour = 21
Contre = 0
Abstention = 0



Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Michel Mescle

